



3 septembre 2021

Liaison plaine - montagne

Reconstruction du funiculaire Sierre – Montana - Crans

Le Conseil d'Etat a donné son feu vert à la reconstruction du funiculaire Sierre – Montana – Crans. Arrivée en fin de vie après 110 ans d'exploitation, la ligne de cette importante liaison plaine-montagne doit être reconstruite. Les travaux devisés à 23,9 millions de francs permettront d'améliorer significativement l'offre aux passagers. Le Grand Conseil se prononcera durant sa session de novembre sur l'octroi d'un prêt conditionnellement remboursable de 8,3 millions de francs destiné à financer la part cantonale des travaux.

Plus que centenaire, la ligne du funiculaire reliant Sierre à la station de Crans-Montana utilise le tracé et les rails d'origine datant de 1911. Aujourd'hui, les rails sont usés et leur substance entamée. Les galets guidant le câble sont souvent bloqués lors de chutes de neige importantes ou lors de la fonte (gel de nuit), provoquant une suspension de l'exploitation du funiculaire. Le remplacement des rails est donc l'objectif principal de la reconstruction prévue. L'écartement entre les nouveaux rails sera augmenté à une largeur dite « normale » de 1'400 millimètres. De plus, les rails seront fixés sur des éléments absorbant les vibrations, diminuant ainsi les émissions de bruit et améliorant le confort des usagers.

Les gares de Sierre et de Montana seront réaménagées afin de favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite et d'accélérer le débarquement et l'embarquement des voyageurs. La desserte pourra ainsi être améliorée, passant d'une course directe et d'une course omnibus par heure à trois courses directes par heure. La desserte du coteau sera assurée de manière complémentaire par un renforcement du réseau de bus. Puisque l'infrastructure des haltes intermédiaires demeure en place, toutes les variantes d'horaires restent possibles dans le futur. En fonction de l'évolution des besoins, le Canton souhaite examiner l'introduction de quatre courses omnibus (deux le matin et deux en soirée) desservant les arrêts les plus pertinents.

La reconstruction du funiculaire inclut un projet de récupération, de stockage et de gestion de l'énergie de l'installation approuvé par l'Office fédéral des transports (OFT). L'énergie de freinage du funiculaire sera ainsi récupérée et utilisée aux heures de pointe. L'objectif est une exploitation avec une énergie 100% renouvelable et zéro émission carbone.

Lors de sa session de novembre, le Grand Conseil se prononcera sur l'octroi du financement cantonal nécessaire à la reconstruction du funiculaire, soit un prêt conditionnellement remboursable de 8,3 millions de francs correspondant à 35% du coût total des travaux. Ceux-ci sont estimés à 23,9 millions de francs. Le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) contribuera à hauteur de 50% du montant total et le solde sera assuré par les fonds propres de la société exploitante (2 millions) ainsi que par un emprunt sur le marché des capitaux (1,5 million). Le projet faisant



l'objet d'une opposition de riverains, le début des travaux pourrait intervenir au mieux en 2022.

Personne de contact

Vincent Pellissier, chef du Service de la mobilité, 079 276 00 58